

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOUDEYRES

## 27 avril 2009

**Présents :** Raymond GAGNE, Raphaël ALLIRAND, Agnès BADIOU, Paul CHANAL, Raymond CHENEVERT, Philippe GENTES, Jean GIBERT, Yoann PERBET et Marie POINTEAU.

**Excusés :** Yves GIRE et Stéphanie LAC

Début de séance 20 h 40

---

- **Double succès au concours départemental des villages fleuris**

Raymond GAGNE fait part des résultats au concours de 2008 et informe le conseil de l'attribution à MOUDEYRES du Premier Prix du Concours départemental des Maisons fleuries 2008 dans la catégorie des villages de moins de 500 habitants, et du Prix de mise en valeur du Patrimoine.

Animée par Stéphanie LAC et Marie POINTEAU, cette action a mobilisé toute la commune, dans le bourg comme dans les villages et fermes isolées. Les récompenses obtenues sont une reconnaissance du travail accompli par l'ensemble de la population et qui s'est traduit par la mise en valeur du très beau patrimoine de la commune, par la sélection de fleurs et de plantations adaptées au climat rigoureux et en harmonie avec les paysages environnants, par le respect de techniques écologiques pour économiser l'arrosage et pour assurer un désherbage manuel.

Raymond GAGNE se félicite de ce résultat qui contribue largement à la notoriété de la commune et renforce son attrait touristique. Cette récompense est d'autant plus méritée qu'à 1200 mètres d'altitude, les conditions climatiques sont particulièrement rigoureuses à MOUDEYRES, et que la saison de fleurissement est plus courte qu'ailleurs !

La commune de Moudeyres est inscrite au concours départemental 2009 et va bien sûr comme en 2008 mettre en place en plus un concours communal des maisons fleuries.

Raymond GAGNE souhaite que dans un proche avenir Moudeyres puisse avoir une fleur « en couleur » à l'entrée du village ! Dès maintenant la 1<sup>ère</sup> place obtenue au concours départemental dans notre département a donné à MOUDEYRES le privilège d'être identifiée sur la carte départementale par une petite fleur « blanche ».

- **Signatures des Registres de Délibération**

Signature des registres des délibérations des 8 février, 24 mars et 7 avril 2009.

- **Approbation des entreprises définitivement retenues pour les travaux des 3 logements**

Les consultations d'entreprises ont été menées à bien et les artisans pour chaque lot ont été choisis :

Terrassement : *Eurovia Dalla*,  
Menuiseries intérieure et extérieure : *Faure*,  
Maçonnerie : *Bérard*,  
Charpente : *Courtinat*,  
Enduit : *Sefra*,  
Serrurerie : *Charreyron*,  
Plâtrerie : *Pépier*,  
Carrelage : *Chambon*,  
Sols souples : *Gimbert*,  
Plomberie : *Roux Masson*,  
Electricité : *Enelec*,  
Espaces verts : *Blanc*,  
Chauffage : *Enelec*.

Le chauffage retenu est de type : électrique – thermodynamique.

Le montant total de la réalisation des 3 logements s'élève à 510 512,47 € (dont la TVA à 5,5%).

*Les membres du Conseil Municipal approuvent les choix et confirment leur décision quant à la réalisation de ces 3 logements.*

- **Aménagement du bourg**

Une consultation a été engagée pour la réalisation de travaux concernant des caniveaux (155 m), des dallages (principalement autour de la Mairie) et des murets de pierres qui permettront de réaliser des jardinières intégrées.

Un seul artisan a répondu à la consultation.

Pierre GIMBERT a présenté un devis s'élevant à 42 427 € TTC.

*Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour choisir Pierre GIMBERT afin qu'il effectue les différents travaux d'aménagement.*

- **Emploi de femme de ménage**

Audrey BADIOU a fait part de sa démission à Monsieur le Maire. Elle assurait le ménage pour :

- les 3 gîtes municipaux (principalement les samedis entre 10 et 16 h),
- le nettoyage des toilettes publiques,
- le ménage de la Mairie.

Le poste est à pourvoir, Raymond GAGNE va le proposer à Mélanie FAUCOUIT qui en a fait la demande.

- **Cornadouire et le Bois du Fraysse**

A la suite de la mort de René BADIOU, des communaux se trouvent libérés pour des pâturages éventuels :

- La parcelle 38 section AB avec une location à la commune de Moudeyres,
- La parcelle 93 section AB, sans location mais à entretenir.

Il est signalé aux agriculteurs de Moudeyres que ces pâturages sont disponibles, ils doivent faire connaître leur souhait de pouvoir utiliser ces communaux auprès de Monsieur le Maire. Jean GIBERT déclare que son fils Anthony est candidat pour ces terrains, *le Conseil donne un avis favorable.*

2 bacs en pierre, communaux sont à Cornadouire, *le Conseil décide qu'ils seront récupérés pour être utilisés comme bacs à fleurs dans le Bourg* (leur place future n'est pas encore déterminée avec précision).

- **Questions diverses**

Pont de Faurie

Les travaux sont prévus pour mai 2009, actuellement le niveau d'eau est trop élevé dans l'Aubépin pour être détourné le temps des travaux.

Bassin de la Ferme Perrel

Le bassin en bois à l'entrée de la Ferme Perrel vient d'être changé.

**L'ancien bassin sera placé dans le village à droite de la porte d'entrée de l'Eglise** (Philippe GENTES s'en chargera)

Collecte des déchets agricoles

Raymond GAGNE informe les agriculteurs que la collecte des fils d'enrubannages et des bâches d'ensilage n'aura pas lieu ce printemps. Les agriculteurs doivent les conserver en attendant l'automne, moment où la collecte sera effectuée. Cette conservation devra être assurée de manière discrète pour préserver l'esthétique du village et de ses paysages.

Journée de l'environnement

Marie POINTEAU informe le Conseil municipal d'une **Journée de l'Environnement le 13 juin de 9 h à midi**. Cette journée est organisée par la Communauté de Communes du Pays du Mézenc (commission Sports et Culture). Tous les habitants sont invités à cette occasion à nettoyer les chemins, fossés, prairies, etc. de notre territoire.

Davantage de détails seront donnés prochainement. Une conférence de presse aura lieu le 20 mai au Monastier.

- **Prochaine date**

Intervention de la « brigade verte »

Les employés de la CCPM viendront nettoyer les rues du Bourg :

29 avril, 18 et 19 mai, 15 et 16 juin, 22 et 23 juillet, 7 et 8 septembre et 26 octobre.

Il faudra penser à ne pas garer trop de véhicules dans les rues ces jours là.

---

Fin de séance 22 h 10